

[Texte]

Two factors are involved. The first is that they have to transfer half the contribution to the federal government as a withholding tax. The second is that they have to pay tax on the interest build-up inside the fund. It is a withholding tax. They are both refundable.

You have to pay tax on the money set aside and on the interest set aside, but if the government simply decides not to fund it, to receive the employees' contributions and not to set up a formal fund for the benefits offside, they escape this legislation. That is what you are telling me.

Mr. Fuke: So would any hospital or university choosing to do the same thing.

Mr. McCrossan: This is where I have difficulty with the thing. This was a tax loophole only available to governmental organizations to provide pensions more generous than those allowed to anybody else. You are telling me this has been drafted in such a way that it is ineffective.

Mr. Farber: Mr. Chairman, I do not understand that comment. We are talking about funded plans. If a plan is funded, the employee is assured of getting that portion of his contribution and the employer's contribution to the plan. If a plan is not funded, the employee has no certainty that he is ever going to get the other part of the contribution. We are talking about the funded ones. I fail to understand why there is a problem. As Mr. McCrossan indicated, this legislation is trying to address the tax deferral element. There is no tax deferral element if the plan is not funded.

Mr. McCrossan: That is not so. If there are contributions for the plan because—

Mr. Farber: The contributions are registered pension plan contributions, like contributions for anybody including contributions to registered retirement savings plans. Those are actual contributions the employee makes. We are talking about the other side of it.

Mr. McCrossan: The effect of what you are saying is that governments and their subsidiaries can continue to set up offside pension plans simply by promising to pay the excess and by not funding it. In the private sector, generally you would not accept such an arrangement because you do not have the certainty in payment. The only people who can guarantee payment are the people who can levy taxes at their whim.

The loophole has been identified. It is costing a large amount of tax dollars. As you know, these contributions were received currently by trustees and were invested. They were like little mini RRSPs set up on the side. Instead of paying it to a trustee, you pay it to the employer who sets up a notional fund and credits you with the same interest as before. It is exactly the same plan except the employer holds the money and does not

[Traduction]

Il y a deux facteurs ici. D'une part, ils doivent transférer une somme équivalant à la moitié de la contribution au gouvernement fédéral sous forme de retenue d'impôt. Deuxièmement, ils doivent payer des impôts sur les intérêts accumulés. C'est une retenue à la source. Les deux sont remboursables.

Vous devez payer des impôts sur l'argent mis de côté et sur les intérêts mis de côté, mais si le gouvernement décide tout simplement de ne pas capitaliser le régime, de se contenter d'encaisser les cotisations des employés sans créer officiellement une caisse pour les avantages additionnels, il échappe à cette mesure législative. C'est bien ce que vous dites.

M. Fuke: Ce serait la même chose pour un hôpital ou pour une université qui suivrait la même voie.

M. McCrossan: C'est là que j'ai un problème. Il s'agit d'une échappatoire fiscale dont pouvaient profiter seulement les organisations gouvernementales qui voulaient accorder à leurs employés des pensions plus généreuses que celles qui étaient accordées aux autres. Vous êtes en train de me dire que ce texte est rédigé de telle manière qu'il est inefficace.

M. Farber: Monsieur le président, je ne comprends pas. Nous parlons des régimes capitalisés. Si un régime est capitalisé, l'employé a la garantie de toucher cette partie de sa cotisation et la contribution de l'employeur au régime. Si un régime n'est pas capitalisé, l'employé n'a pas la certitude de toucher un jour les contributions de l'employeur. Nous parlons des régimes capitalisés. Je ne vois pas le problème. Comme l'a dit M. McCrossan, le projet de loi essaie de régler le problème du report d'impôt. Si le régime n'est pas capitalisé, il n'y a pas de report d'impôt.

M. McCrossan: Pas du tout. S'il y a des cotisations au régime parce que...

M. Farber: Les cotisations sont des cotisations à un régime enregistré de pension, comme toutes les autres cotisations y compris celles à des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ce sont les cotisations réelles que fait l'employé. Nous parlons de l'autre côté de la question.

M. McCrossan: D'après ce que vous dites, les gouvernements et leurs succursales peuvent continuer à mettre sur pied des régimes de pensions non conformes aux règles en se contentant de promettre de payer le supplément sans capitaliser les régimes. Dans l'ensemble, une telle disposition ne serait pas acceptée dans le secteur privé car l'on n'aurait pas la certitude d'être payé. Les seuls qui puissent garantir le paiement, ce sont ceux qui peuvent lever des impôts comme bon leur semble.

On a identifié cette échappatoire. Elle nous coûte des sommes considérables. Comme vous le savez, on confiait jusqu'à présent ces cotisations à des fiduciaires qui les investissaient. C'était comme des mini-REER parallèles. Au lieu de confier cela à un fiduciaire, vous versez maintenant l'argent à l'employeur qui crée une caisse fictive et vous crédite du même intérêt qu'avant. C'est exactement le même régime, sauf que l'employeur garde